
ATTESTATION

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de CONCA
ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),
Z.I Migliacciaru
Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 23 janvier 2025 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, des personnes suivantes :

Monsieur François Achille **QUILICI**, époux de Madame Marie Barbe **MANNARINI**, demeurant à SARI SOLENZARA (20145).
Né à SARI-DI-PORTO-VECCHIO (20145), le 6 juillet 1901.

Ainsi que ses descendants à savoir :

- Monsieur Pierre François Achille **QUILICI**, retraité, époux de Madame Annie Claude Victoria MASSARDIER, demeurant à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (06190) .
Né à BEYROUTH (LIBAN) le 22 juin 1932.

A concurrence de TROIS HUITIEME (3/8) indivis en pleine propriété.

- Monsieur Gérard Paul **QUILICI**, retraité, époux de Madame Monique Yvonne LEMERY, demeurant à RIEUMES (31370) 650 route de Samatan.
Né à TOULON (83000) le 26 février 1935.

A concurrence de CINQ HUITIEME (5/8) indivis en pleine propriété.

Sur la commune de CONCA, les parcelles de terre suivantes :

<u>Immeuble article un</u>

DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 Lieu-dit LAMAGHIONE.
Une parcelle de terre
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	48	LAMAGHIONE	19 ha 23 a 27 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée est un **bien non délimité** d'une contenance de dix-neuf hectares vingt-trois ares vingt-sept centiares (19ha 23a 27ca), **dont la superficie à prendre est de 5ha 00a 00ca.**

<u>Immeuble article deux</u>

DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 LAMAGHIONE.
Une parcelle de terre
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	168	LAMAGHIONE	02 ha 63 a 64 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article trois

DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 FONTANELLA.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	49	FONTANELLA	01 ha 69 a 07 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article quatre

DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 TARCO.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	273	TARCO	01 ha 02 a 50 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article cinq

DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 MALFISA.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	114	MALFISA	00 ha 21 a 80 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article six

DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 MONTE LAVICO.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	198	MONTE LAVICO	03 ha 22 a 26 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public
Courriel de l'Etude : grimaldi.micheli@notaires.fr**